MICHEL GEISTDOERFER
9, Rue de Navarre, PARIS-Ve

LA PROTECTION DES BEAUTES NATURELLES

Créer et protéger la beauté dans tous les domaines est l'un des premiers devoirs d'une Nation.

Aussi tout le monde est d'accord (en principe) pour admettre que les beautés naturelles doivent etre conservées et sauvegardées lorsqu'elles sont en péril.

Pour donner à l'enfant la notion du beau, pour former son goût ou l'empêcher de se déformer, nous avions fondé autrefois la société "L'Art à l'Ecole". Aujourd'hui, l'Etat lui-même s'applique à construire des locaux scolaires non seulement aérés mais clairs et attrayants.

Avec la même clairvoyance on doit se préoccuper de rendre harmonieux le milieu où l'enfant vit, grandit, en attendant d'exercer sa profession.

Si une région est naturellement pittoresque, si ses lignes laissent une heureuse impression, on doit assurer sa conservation, empêcher son enlaidissement sous toutes ses formes et même assurer son embellissement immédiat ou progressif.

Du point de vue économique, est-il besoin d'insister pour un pays de tourisme sur la nécessité non seulement de défendre ou d'enrichir son patrimoine artistique, archéologique, architectural mais encore et avec la même énergie de conserver ses paysages et ses sites naturels?

Dans les pays dévastés par la guerre ou autres calamités du même genre, a-t-on le droit de négliger la façon de "reconstruire" et de ne pas s'intéresser à la conservation des sites encore intacts, à la restauration de ceux qui ont été mutilés par la guerre, les entreprises industrielles, le vandalisme ou plus simplement par l'ignorance ou l'incompétence des administrateurs?

Alors que des nations comme la France doivent pour se rétablir économiquement compter surtout sur ce qu'on appelle les "exportations invisibles", c'est-à-dire sur l'entrée chez nous de devises apportées par les touristes étrangers, ne doit-on pas, plus que jamais, faire des efforts et imposer même à certains particuliers des sacrifices immédiats pour que les richesses naturelles sans exception ne soient pas inutilement sacrifiées?

Ce n'est encore aujourd'hui qu'un espoir.

On peut même dire que jamais certaines régions n'ont été plus dangereusement menacées car c'est pour les besoins du "rééquipement industriel de la France" qu'on veut imposer même aux pouvoirs publics inertes, mal renseignés ou complices, les pires actes de vandalisme, alors même que les prétentions de l'industrie dévastatrice sont injustifiées, qu'un autre emplacement aussi approprié peut être choisi, qu'un procédé scientifiquement plus recommandable doit (même du point de vue technique) être préféré à celui qui est préconisé.

Nous voulons parler plus particulièrement des projets de construction de centrales électriques marémotrices pour lesquelles une nouvelle société d'"études" vient d'être constituée. On projette actuellement d'installer une de ces usines à l'embouchure de la Rance, entre Saint-Servan et Dinard, (près de Saint-Malo qui elle reste en ruine) ou dans la baie du Mont Saint-Michel. Le rapport présenté à l'appui de ce projet par MM. Gibrat et Thibaudin a reproduit une carte qui établit que la Bretagne est la seule région où la différence des marées est suffisante pour leur utilisation et qui prévoit que vingt quatre usines

marémotrices pourront être construites du Mont Saint-Michel à l'embou - chure de la Loire, et naturellement sur les côtes les plus pittoresques et les plus fréquentées.

Le projet le plus "avancé", celui du barrage de l'embouchure de la Rance (l'un des plus beaux sites de France) a déjà fait l'objet depuis plus d'un an de sondages en Rance. Or il est d'autant plus monstrueux que: 1/ les techniciens eux-mêmes considèrent qu'il s'agit d'un "essai" (celui de l'Aberwach a été abandonné) et qu'ils ne sont pas certains de pouvoir construire des batardeaux et de faire fonctionner des turbines dans des courants qui atteignent huit noeuds et déplacent les sables, 2/ qu'il ne peut assurer une gestion "rentable", 3/ que la dépense prévue est de l'ordre de quinze milliards, la durée des travaux de plus de dix ans et qu'à ce moment l'énergie atomique permettra de construire n'importe où des usines puissantes répondant à tous les besoins.

Pour que la protection des sites soit assurée d'une façon efficace il est absolument nécessaire que tous les habitants d'un pays soient les premiers à s'y intéresser. Aussi la campagne actuelle de la Ligue Urbaine et Rurale pour "La Semaine de la plus belle France" est-elle très utile.

Sur le plan municipal, il ne s'agit souvent que de détails: (déplacement ou dissimulation d'édicules, de candélabres, de pylônes, de transformateurs, de lignes électriques, de"verrues" ...) mais ces détails sont nombreux et très importants. Un maire (j'en ai l'expérience personnelle) peut agir utilement sur ce plan et assurer, s'il en a la volonté, l'entretien, la protection des sites, la suppression des panneaux-réclames, la limitation de l'affichage et même l'embellissement de sa commune ne serait-ce que par l'aménagement de jardins, de plantations et par des achats judicieux.

Il faut aussi agir sur le plan national et sans retard envisager diverses mesures en France:

1/ L'unification, le renforcement et l'application vigilante de la législation en matière esthétique (protection des sites, réglementation de l'affichage), création, comme on l'a dit, d'un "Code de la Beauté".

2/ Enlever aux Préfets l'autorité sur les Commissions Départementales des Sites pour les faire passer exclusivement sous celle du Ministre des Beaux-Arts. Faire choisir les membres de ces Commissions par le Ministre - Etendre leurs attributions - Augmenter les moyens d'action et faciliter les déplacements et les enquêtes de leurs membres.

3/ Contrôle préalable du ministère des Beaux-Arts, sur sa demande de tout avant-projet concernant un site.

4/ Droit de veto reconnu au Ministre des Beaux-Arts contre un projet menaçant un site ou un paysage quelque soit le ministère intéressé à l'exécution de ce projet.

Seul le Ministre des Beaux-Arts, éclairé et renseigné par des organismes locaux autorisé, compétents et armés de pouvoirs réels, peut actuellement vaincre les initiatives dangereuses, les égoïsmes aveugles, les intérêts particuliers qui trop souvent, sous prétexte "d'intérêt général", triomphent actuellement alors qu'en définitive c'est plus que jamais le patrimoine national qui est en péril.

Nous qui considérons la Beauté comme une des richesses les plus précieuses d'un pays, c'est aux prétendus "réalistes" de notre époque que pour conclure nous nous adressons. En leur conseillant de re-

lire "La Poule aux Oeufs d'Or" nous les invitons à méditer la moralité que voici:

"Belle leçon pour les gens chiches.
Pendant ces derniers temps, combien en a-t-on vus?
Qui du soir au matin sont pauvres devenus
Pour vouloir, trop tôt, être riches."

Empêchons par tous les moyens qu'on tue la Poule aux Oeufs d'Or.

Michel Geistdoerfer

Michel GEISTDOERFER
Directeur, Rédacteur en Chef de
"Le Républicain de Dinan"
Membre de la Presse Artistique
9 rue de Navarre PARIS (Vème)